

Ouverture et soutien aux élèves trans et non binaires

Patrice Daoust – FEEP et Andr ea Pich e – Directrice des services aux  l eves, Externat Sacr e-Coeur

Changements l egaux et r ole de l' cole

28 mars 2023

Objectifs de la présentation

- Prendre connaissance des changements légaux pour la protection des jeunes trans et non binaires
- Fournir des outils pour évaluer l'état des lieux de son établissement

Contenu de la présentation

- Les réalités des jeunes trans et non binaires
- Le cadre légal et la loi 103
- Le soutien
- La logistique et l'administration
- La sensibilisation et la prévention
- L'expérience d'une école du réseau
- Les outils disponibles
- Les 5 éléments à retenir



Les réalités de ces jeunes

- La science indique que ces jeunes sont plus à risque d'idée suicidaire, de subir de la violence et de l'intimidation, de vivre de l'exclusion et du harcèlement.
- Ces jeunes peuvent également avoir une image négative d'eux-mêmes et ce vécu peut avoir une incidence sur la réussite scolaire, la santé mentale et physique.



Les réalités de ces jeunes

- De plus, ces jeunes ont à côtoyer des faussetés répandues comme :
 - Ils le sont par choix
 - Il s'agit simplement d'une phase
 - On peut « soigner » les jeunes trans
- Ces préjugés contribuent à alimenter l'exclusion et le repli sur soi.

Les réalités de ces jeunes

- Chaque jeune trans ou non binaire vit sa transition de façon unique et a des besoins différents.
- Il ne faut pas prendre pour acquis que la famille est partie prenante dans le processus.

Cadre légal

La loi 103 de 2016 (*Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer la situation des mineurs transgenres*) a été adoptée à l'Assemblée nationale.

- Elle modifie la Charte des droits et libertés de la personne afin d'offrir une protection explicite contre la discrimination fondée sur l'identité de genre.
- Un.e mineur.e de 14 ans peut faire seul une demande de changement de nom auprès de la direction de l'état civil.
- Elle donne les paramètres d'accommodements à prévoir pour le soutien à ces personnes dans le milieu scolaire.



Le soutien

- La mise en place de mesures d'accompagnement est axée sur la collaboration entre l'équipe-école, le jeune trans ou non binaire et ses parents.
- Il est recommandé d'obtenir l'accord du jeune avant d'impliquer ses parents, particulièrement dans le cas de jeunes de plus de 14 ans.
- Il est probable que certains jeunes souhaitent que leur identité de genre soit confidentielle.
- Une divulgation non souhaitée peut exposer la personne à un risque de détresse ou de violence.
- Pour les jeunes de 14 ans et plus, la direction et le personnel, ne doivent pas divulguer de renseignements qui pourraient révéler l'identité du jeune à autrui, y compris ses parents.
- Si des parents (autres que les siens) communiquent avec l'établissement, il est avisé d'invoquer la nature confidentielle de cette information et indiquer qu'elle ne peut être communiquée.

La logistique et l'administration

- Pour la tenue du dossier, chaque jeune a le droit de s'identifier pour qu'on s'adresse à lui par son nom et pronom choisis.
- Il n'est aucunement nécessaire que le prénom ou la mention du sexe aient été légalement modifiées au registre de l'état civil.
- Le refus intentionnel ou persistant de respecter l'identité ou l'expression de genre peut être considéré comme une forme de harcèlement ou de discrimination.
- Seul le jeune trans ou non binaire peut décider quelles informations sont divulguées, quand et à qui.
- Il est de la responsabilité de l'équipe-école d'orienter le jeune et de le soutenir dans cette prise de décision.

La logistique et l'administration

- Les membres du personnel doivent être informés qu'il faut utiliser le prénom et pronoms choisis.
- Mettre en place un processus clair et diffusé dans l'équipe-école.
- S'assurer que le système informatique pourra soutenir un champ pour le prénom usuel choisi et un autre pour la mention du genre voulu.
- Éviter d'utiliser le code permanent pour les communications internes.
- Débuter le travail pour modifier les formulaires afin de tenir compte des réalités des familles LGBTQ+ ainsi que l'identité de genre.
- Limiter l'utilisation de « père » et « mère » et remplacer par parents.

La logistique et l'administration

- Selon la volonté du jeune, l'établissement prendra les mesures de protection de la confidentialité pour :
 - Modifier le dossier scolaire interne
 - Conserver les documents officiels révélant le nom légal sous une enveloppe scellée
 - Commander d'avance des cahiers de réponses afin d'y indiquer le nom choisi (sans le nom légal).
- Le jeune a le droit d'utiliser les toilettes, les vestiaires et les résidences dans lesquels il se sent le plus à l'aide.
- En cas d'inconfort chez le jeune, il faut trouver des solutions en collaboration avec lui.
- Le personnel doit demeurer vigilant pour garantir la sécurité des personnes.

La logistique et l'administration

- Il est suggéré de transformer les cabinets uniques existants en toilettes neutres.
- Pour les vestiaires, il est suggéré d'avoir un lieu d'intimité pour éviter l'inconfort. D'autres avenues peuvent être explorées avec le jeune (horaire différé, etc.).
- Il faut permettre au jeune trans ou non binaire de porter des vêtements qu'il considère cohérents avec l'expression de son identité et son genre. Le cas échéant, adapter le code vestimentaire de l'établissement.
- Pour les résidences ou les voyages, selon les besoins individuels, on peut demander de partager une chambre avec une amie ou un ami ou de prendre une chambre individuelle, en aviser toutes les parties tenantes et obtenir leur autorisation.

La sensibilisation et la prévention

- Un comité sur la diversité sexuelle et de genre ou un comité d'alliés constitue un lieu d'échange privilégié.
- Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation doit tenir compte de cette réalité et doit aussi prévoir des campagne de prévention.
- L'école doit créer un espace bienveillant et sécuritaire.
- Des organismes comme Interligne ou Jeunes identités créatives peuvent vous soutenir dans vos démarches de sensibilisation et de prévention.
- Il est souhaitable que l'équipe-école intègre des exemples de la diversité sexuelle et des familles dans leurs contenus pédagogiques. Ces actions permettent de démontrer aux élèves que l'établissement est un lieu ouvert à la différence.
- L'ensemble du personnel devrait être invité à assister aux activités de sensibilisation aux réalités des jeunes trans et non binaires.



L'expérience d'une école du réseau.

Voir le contenu dans l'entrevue.





Les outils disponibles

Sur le site de la FEEP, dans la section services aux élèves, vous trouverez le guide produit par la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

De plus, vous trouverez les listes de vérification et aide-mémoire afin de bien vous préparer en amont et de répondre aux besoins de ces élèves.

Les 5 éléments à retenir

1. Les jeunes trans et non binaires sont plus vulnérables et plus exposés à des enjeux de santé mentale, d'exclusion, de harcèlement et de violence.
2. La loi 103 et la Charte des droits et libertés de la personne vous obligent à prendre des mesures de soutien et de confidentialité.
3. Travaillez en amont et adaptez le code de vie, les documents administratifs et les locaux à ces jeunes.
4. Rédigez une politique claire afin que votre équipe-école comprenne le rôle de chacun dans le processus de transition.
5. Priorisez la sensibilisation à la diversité sexuelle et de genre pour l'ensemble de votre communauté-école (parents, élèves, membre du personnel).



La FEEP peut vous soutenir

N'hésitez jamais à nous contacter pour vous soutenir dans vos démarches.
Nous ne sommes jamais aussi loin qu'un courriel ou un contact téléphonique.

